



Thérèse Bergeron  
2<sup>e</sup>c. Gestion SST



Dominique Beaudoin  
B.A.  
Conseillère en SST

# DE BONS OUTILS POUR... UN PROGRAMME DE PROTECTION RESPIRATOIRE!

**En juin dernier, le Centre patronal SST a organisé une journée prévention sur la protection respiratoire. M<sup>me</sup> Judith Lord, hygiéniste du travail, à la direction de la santé publique de la Montérégie, CISSS de la Montérégie-Centre, a parlé, entre autres, des obligations légales, des différents appareils de protection respiratoire, des étapes-clés du programme de protection respiratoire, ainsi que d'outils qui peuvent en faciliter la gestion. Puis, MM. Jean-François Villeneuve, conseiller senior en SST et en environnement, ainsi que Mathieu Noël, opérateur et formateur à l'interne chez Pharmascience, ont démontré comment assurer la gestion et le succès de leur programme de protection respiratoire.**



Pour M<sup>me</sup> Lord, les assises légales constituent le fer de lance d'un programme de protection respiratoire. On parle alors de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST), du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* (RSST), du *Code de sécurité des travaux de construction* (CSTC), de la norme CSA Z94.4, du Guide des appareils de protection respiratoire utilisés au Québec, du Guide pratique de protection respiratoire, de la norme CSA Z180.1 – F13 et de la norme 42 CFR Part 84.

De façon générale, tout appareil doit être exploité de manière à ce que la concentration de tout gaz, poussière, fumée, vapeur ou brouillard n'excède pas, au niveau de la zone respiratoire des travailleurs, les normes prévues à l'annexe 1 du RSST, pour toute période de temps indiquée à cette annexe.

Aussi, l'employeur doit fournir gratuitement au travailleur l'équipement de protection respiratoire et s'assurer qu'il le porte selon ce qui est prévu dans le Guide des appareils de protection respiratoire utilisés au Québec. En ce qui a trait à l'équipement, il doit être choisi, ajusté, utilisé et entretenu conformément à la norme *Choix, utilisation et entretien des respirateurs* CSA Z94.4-93. À celle-ci, se sont ajoutées, au fil des ans, d'autres données qu'il faut suivre, dont en ce qui concerne les bioaérosols (Z94.4-11,c 2016).

Les appareils de protection respiratoire (APR) se situent au cœur d'un programme de protection respiratoire, a souligné M<sup>me</sup> Lord. Les pièces faciales

peuvent être ajustées ou amples. Pour les pièces ajustées, on parle surtout de demi-masque et de masque complet. Quant aux pièces amples, donc pas étanches au visage, il s'agit de masque souple avec visière-écran, de casque ou de cagoule. Il faut alors connaître leur mode de fonctionnement et leurs facteurs de protection caractéristique.

Les filtres jouent également un rôle crucial contre la poussière, les fumées, les brouillards, les gaz et les vapeurs. Pour l'épuration d'air, on parle alors de filtres à particules, à cartouches chimiques, à boîtier filtrant ou combinés. Dans certains cas, pour se protéger, il faut plutôt s'approvisionner en air avec un appareil de type adduction d'air ou autonome.

Pour le mode de fonctionnement des APR, il faut s'assurer de suivre les indications des fabricants. Nécessaire, mais parfois complexe à établir, il faut également respecter, entre autres, le calendrier de changement de cartouches recommandé, si cela s'applique.

Pour l'élaboration, le maintien et le suivi du programme de protection respiratoire, M<sup>me</sup> Lord suggère, entre autres, de nommer un responsable. Il faut aussi s'assurer d'avoir des collaborateurs, rédiger une politique d'application et annoncer la mise en place du programme. Régulièrement, il importe aussi de bien identifier les contaminants présents dans le milieu de travail et leur concentration, et de vérifier si l'entreprise est visée par des articles spécifiques du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail*.

Les normes et les connaissances évoluant continuellement, il faut s'assurer de se tenir à jour, nous dit M<sup>me</sup> Lord. Dans ce but, sont disponibles sur le site de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), [www.cnesst.gouv.qc.ca](http://www.cnesst.gouv.qc.ca), le Guide des appareils de protection respiratoire et le Guide pratique de protection respiratoire, régulièrement amendés. Afin de vous aider à développer un programme de protection respiratoire, vous pouvez également consulter le site du Réseau de santé publique en santé au travail, au [www.santeautravail.qc.ca](http://www.santeautravail.qc.ca).

Sur ces sites, de nombreux outils pratiques vous sont suggérés, afin de vous guider dans les différentes étapes de l'implantation de votre programme. Vous y trouverez, par exemple, des modèles pour élaborer votre politique d'application du programme, évaluer vos situations de travail, choisir les bons APR et rédiger clairement les procédures concernant leur utilisation. De plus, pour chaque type d'APR, des fiches techniques simples expliquent clairement l'essentiel à retenir (caractéristiques principales, avantages et limites d'utilisation, facteurs de protection, bonnes pratiques, entretien et entreposage).

Parlant d'outils, chez Pharmascience, la simplicité et la rigueur de leurs outils constituent d'importants facteurs de succès. Ils ont des procédures claires et simples sur qui fait quoi (ce qui est capital!), des formations adaptées avec beaucoup de visuels et des tableaux de communication sur les consignes d'utilisation et d'entretien des APR.